



Contribution de Jean RENARD

renard.jean@numericable.fr

Réflexions estivales

Afin d'alimenter nos débats à la rentrée, voici très modestement quelques réflexions liées à la lecture de la presse pendant l'été.

Je pense, suite à la lecture assidue des articles du Monde à propos des nouvelles formes émergentes ou réinventées de démocratie, que cela devrait faire l'objet, au sein du Conseil, de propositions.

Je pense, notamment, aux travaux évoqués de J.F. Laslier, C. Girard, A. Beaujard, L. Blondiaux, M. Paoletti... L'annonce de la rencontre avec Clément Mabi le 28 est un complément en ce sens. Mais encore faudrait-il aboutir à des propositions concrètes de notre part au plan local.

J'avoue, après 20 années de fréquentation longtemps assidue du Conseil de développement, que nous n'avons pas su faire suffisamment entendre notre voix auprès des autorités, lesquelles semblent nous écouter, mais pas plus, point à la ligne. À la fin c'est frustrant.

Je constate également la course à l'échalote au plan national du statut de métropole. À la fin des fins, cela n'a plus de sens. À quand la Roche-sur-Yon métropole de Vendée et le centre du monde à Pougnes ?

Un projet de réserve naturelle de l'estuaire est en gestation depuis plusieurs années par les services de l'État. Un grand nombre d'associations se déclarent contre et envisagent un nouveau franchissement du fleuve en lieu et place. D'autres défendent l'idée d'un parc naturel régional qui serait moins contraignant. Quel est l'avis du Conseil ?

Plus grave, on nous demande de donner un avis sur le SCOT, lequel n'a pas modifié son périmètre, lequel au sein du Conseil apparaît à beaucoup comme insuffisant. Un estuaire a deux rives que je sache et on ne peut analyser l'une sans l'autre. Je me refuse donc à donner un avis sur un projet tronqué dès le départ. Il existe un autre périmètre plus pertinent, porté par l'État, dont on semble ici ne pas tenir compte, je veux parler de la directive territoriale d'aménagement (DTA). Toute réflexion d'aménagement de la métropole devrait en tenir le plus grand compte et prendre son périmètre comme territoire d'action. Peut-être que nous n'avons pas su ou voulu, au sein du Conseil, défendre ce point de vue de bon sens ? Pour aller plus loin, que deviennent les propositions du GIP estuaire ?

Je lis dans le journal régional le refus des élus de l'opposition à la mairie de Nantes des constructions d'immeubles en ville. Compte tenu de l'attraction de la ville et de la croissance démographique, est-ce à dire que Mme Garnier et ses collègues sont pour la poursuite de l'étalement urbain, avec toutes les conséquences sur les mobilités et l'environnement ?

En lien avec cette réflexion, je lis que la dévitalisation du centre de nos bourgs ruraux s'aggrave tandis que l'éparpillement des constructions toujours mal maîtrisé, en dépit des affirmations des élus et techniciens, se poursuit. Qu'en dire ?

On a délimité un PEAN autour du futur et toujours hypothétique nouvel aéroport afin de préserver les espaces agricoles. Soit. Mais la commune de Treillières, première à être impactée, vient de refuser son intégration dans le périmètre. Et quid des dynamiques de l'habitat depuis la mise en place de cet outil ? Dans la perspective d'une révision d'un SCOT tronqué, on souhaiterait avoir un état des lieux.

On le voit, le pessimisme, après vingt années au service du Conseil de développement, l'emporte chez moi. Je crains que ce soit un sentiment partagé par d'autres. Il est temps de se remuer.